

Les spécificités des politiques de l'adolescence

Réflexions à partir d'une revue de littérature

Mots-clés

- Adolescence
- Politiques de jeunesse
- Politiques familiales
- Adolescents « à risque »

Audrey Boulin

Laboratoire EMA (École Mutations Apprentissages),
université de Cergy-Pontoise.

Même si Philippe Ariès date la naissance de l'adolescence (entendue comme « une période de marge ») au XVII^e siècle (Ariès, 1960), il faut attendre le milieu du XIX^e siècle, selon Agnès Thiercé, pour que le « modèle adolescent »⁽¹⁾ soit conceptualisé. En effet, à partir de 1850, l'adolescence prend sa signification moderne héritée du traité *Émile ou de l'éducation* de Jean-Jacques Rousseau : elle est alors perçue comme « un âge critique et ingrat », une période d'« errance morale », « une crise », au double sens de rupture et de menace, née du décalage entre maturité physique et maturité sociale (Thiercé, 1999). Il faut attendre le XX^e siècle et les travaux de certains psychologues (Hall, 1904 ; Mendousse, 1909) pour que la crise adolescente soit en partie dédramatisée et que des visions plus positives de l'adolescence soient proposées.

Cependant, dans les recherches actuelles, la définition de l'adolescence ne fait pas consensus en raison de sa relativité : elle diffère selon les époques et les sociétés, mais également selon les disciplines. Par exemple, les sociologues définissent l'adolescence comme le moment de l'apprentissage de l'autonomie [Galland, 2010 ; Singly (de), 2006], alors que, pour les psychologues, il s'agit davantage d'une période de transition dans le cours du développement humain, marquée par des transformations biologiques et psychologiques (Claes, 2003). En outre, les chercheurs, plus spécifiquement les sociologues, ne s'accordent pas sur la distinction entre « adolescence » et « jeunesse ». Certains considèrent que la jeunesse est un processus long comprenant l'adolescence et l'enfance (Van de Velde, 2015) ; d'autres encore distinguent l'adolescence de la jeunesse et en font deux lectures distinctes : la jeunesse comme la référence à la culture juvénile et l'adolescence comme l'expérience de grandir et de devenir adulte (Lachance *et al.*, 2016). Enfin, pour d'autres chercheurs, la jeunesse est davantage à considérer

comme une continuité de l'adolescence. C'est du moins la position défendue par Olivier Galland et celle adoptée pour cet article en choisissant de définir l'adolescence comme une période de transition entre l'enfance et l'âge adulte, et de considérer comme adolescents les individus n'ayant pas atteint leur majorité et, plus largement, leur indépendance. O. Galland distingue, en effet, l'adolescence de la jeunesse grâce au critère de la dépendance. L'adolescence se caractérise alors par l'autonomie sans indépendance (matérielle), contrairement à la jeunesse qui est l'âge d'accès progressif à l'indépendance économique (Galland, 2010). Pour autant, même si les définitions divergent, la majorité des chercheurs s'accordent pour rejeter l'existence d'une crise adolescente. Néanmoins, l'image négative de l'adolescence comme période d'anomie et d'irresponsabilité persiste dans le sens commun (Fize, 2003) et teinte les politiques publiques.

Les politiques publiques françaises n'utilisent que très rarement⁽²⁾ le terme « adolescent », lui substituant celui de « jeune », « enfant » ou « mineur ». Toutefois, les adolescents sont visés par plusieurs politiques publiques émanant de différentes institutions, principalement celles de la jeunesse et de la famille. Les adolescents sont en effet ciblés par les politiques de jeunesse⁽³⁾, même si celles-ci concernent majoritairement les grands adolescents ou les jeunes adultes dans un objectif d'entrée dans l'emploi. Cependant, l'accentuation des priorités publiques accordées aux loisirs, la santé, la délinquance et la citoyenneté concernent également les adolescents qui n'ont pas atteint leur majorité. Les adolescents sont aussi ciblés par les politiques familiales qui intègrent, dès lors, les parents à travers les politiques de soutien à la parentalité. À partir d'une synthèse de travaux de disciplines diverses des sciences humaines et sociales (sociologie, histoire, sciences de l'éducation, sciences politiques...), cet article⁽⁴⁾

(1) Par « modèle adolescent », A. Thiercé entend un ensemble de représentations concernant l'adolescence.

(2) On peut citer comme exception les politiques de santé mentale qui utilisent le terme « adolescent ». La dimension psychologique de l'adolescence est ainsi privilégiée.

(3) Par « politiques de jeunesse », on entend les politiques visant les jeunes (mineurs et majeurs). En France, les politiques de jeunesse, peinant à se structurer, ne sont pas concentrées dans un secteur spécifique ; elles sont éclatées entre plusieurs ministères et secteurs d'action publique.

(4) Cet article est issu d'une revue de littérature disponible en ligne : <http://www.injep.fr/sites/default/files/documents/rapport-2017-05-rl-ado-famille.pdf>.

propose d'interroger l'existence de politiques publiques de l'adolescence qui pourraient avoir leurs spécificités par rapport, plus globalement, aux politiques de jeunesse. Quelle vision de l'adolescence est véhiculée ? Quels adolescents sont visés ? Quels sont les objectifs des dispositifs publics mis en place ? L'hypothèse posée est que ces politiques reposent sur des représentations négatives de l'adolescence, d'autant plus que les dispositifs mis en place envisagent seulement les adolescents identifiés « à problèmes », davantage que les adolescents en général, en tout cas de manière accentuée sur cette période de la vie.

Des politiques de jeunesse davantage axées sur les adolescents « à problèmes »

Alors que les politiques de jeunesse se réfèrent simultanément à différentes figures de la jeunesse – « *la jeunesse ressource* » (pour défendre la patrie), « *la jeunesse à protéger* » ou encore « *la jeunesse menace* » (Loncle, 2012) – les dispositifs visant plus spécifiquement les adolescents véhiculent principalement des représentations négatives de cet âge de la vie, en raison notamment du ciblage sur une catégorie spécifique d'adolescents à problèmes. De fait, les dispositifs mis en place sont orientés de manière privilégiée sur les adolescents considérés « à risque », principalement des jeunes garçons des milieux populaires.

Le socioculturel, la santé et la délinquance au centre des interventions

La jeunesse adolescente étant durablement associée aux sports et aux loisirs (Bantigny, 2007), les premières interventions de l'État en direction des adolescents concernent le domaine socioculturel. Elles datent de l'entre-deux-guerres (avec la création du sous-secrétariat aux Loisirs et aux Sports de Léo Lagrange en 1936), puis s'intensifient à la fin des années 1950. En effet, les politiques de jeunesse, comme « politiques de temps libre » se portent de manière exclusive sur le champ des loisirs, avec une logique d'offres d'équipement : les maisons des jeunes et de la culture (MJC) sont ainsi créées en 1959. Ces actions s'ajoutent aux initiatives des organisations et des mouvements de jeunesse, implantés en France dès la fin du XIX^e siècle, puis les remplacent. En raison de leur ancienneté, les interventions socioculturelles à destination des adolescents sont actuellement considérées par les élus et les professionnels comme « classiques » et bien établies (Loncle, 2007). Dès leur création, les interventions par le biais du socioculturel n'ont pas pour seule vocation l'accès aux loisirs des adolescents mais résultent toujours de

préoccupations sociales, éducatives, sanitaires ou sécuritaires. En effet, il s'agit d'occuper les adolescents, principalement les garçons issus des milieux populaires, pour qu'ils ne s'adonnent à des activités immorales ou violentes. Par exemple, dès la fin du XIX^e siècle, les actions en faveur de la jeunesse émanant d'acteurs privés, tels que les organisations et les mouvements de jeunesse, se donnent pour objectif de canaliser et d'instruire les « classes dangereuses », pour les maintenir sur le chemin de la moralité (Loncle, 2010 ; Thiercé, 1999). Quelques années plus tard, en 1960, les structures socioculturelles cherchent à protéger les jeunes de la mauvaise influence des « blousons noirs ». En somme, les dispositifs envers les adolescents sont, depuis le début, orientés vers les garçons « à risque ».

La santé est une autre thématique centrale des politiques à destination des adolescents, depuis les préoccupations hygiénistes de la fin du XIX^e siècle dont l'objectif était de modifier les pratiques juvéniles – surtout celles des catégories populaires – pour réduire la mortalité de la population française. Actuellement, dans une démarche plus préventive que curative, de nombreuses actions locales et nationales à destination des adolescents se développent. Par exemple, des réseaux locaux de prévention et de promotion de la santé et des espaces de sensibilisation aux conduites à risque se mettent en place dans les municipalités. Les décideurs politiques et locaux se sentent ainsi légitimes pour agir sur les comportements des adolescents en matière de santé. Ce sentiment de légitimité se nourrit des multiples enquêtes portant sur la santé des jeunes depuis les années 1990. Dépendantes de la gestion politique des risques sanitaires, ces enquêtes véhiculent des représentations de l'adolescence au prisme des conduites à risque. Jean-Paul Génolini et Claire Perrin (Génolini et Perrin, 2016) montrent que les enquêtes de santé jouent un rôle dans la reproduction du « *mythe d'une jeunesse en perdition qu'il faut sauver d'elle-même* » (Peretti-Watel, 2002, p.19) en fabriquant des figures de l'adolescence – comme celle de « l'âge à risque » ou de « l'âge de la fragilité » – et en biologisant les pratiques juvéniles. Ainsi, si l'usage des médias par les adolescents était, dans les années 2000, signe d'une participation sociale et donc d'une bonne santé psychosociale, il est désormais synonyme d'une trop grande sédentarité (Génolini et Clément, 2010). Ces enquêtes de santé façonnent alors les pratiques des professionnels de santé et les actions politiques.

En articulation aux champs socioculturel et sanitaire, la question de la lutte contre la délinquance des adolescents

apparaît comme largement investie. Les émeutes urbaines du début des décennies 1980 et 1990 et leur médiatisation font de la « délinquance juvénile » un enjeu de préoccupation politique, s'incarnant à différents niveaux : des dispositifs sont alors organisés tant par l'État que par les collectivités locales. Par exemple, en 1992, des conseils départementaux et communaux de prévention de la délinquance sont créés, dans une optique de prévention mais également de quantification du phénomène de « délinquance juvénile ». Dans ce cadre, la production de données chiffrées a comme double fonction ambiguë de démontrer que le problème à éradiquer existe, tout en montrant que les mesures prises sont efficaces dans la réduction du phénomène (Becker, 1985). Cette préoccupation, devenue désormais un « *problème social* » (Mucchielli, 2011), s'accroît dans les années suivantes, et les solutions proposées se durcissent : depuis le début du XXI^e siècle, les mesures politiques, devenues « de répression », sont en nette augmentation (Beaud et Pialoux, 2003 ; Loncle, 2007). Les transgressions à la loi sont alors de plus en plus sanctionnées et de plus en plus lourdement (Teillet, 2016). Mais, là aussi, tous les adolescents ne sont pas concernés ; ce sont les garçons issus des catégories populaires, de l'immigration et des quartiers défavorisés qui sont les principales cibles de ces actions (Mohammed et Mucchielli, 2007). En outre, l'institution scolaire joue un rôle de contrôle qui se cristallise notamment dans les textes réglementaires des écoles, marqués par l'asymétrie des droits et des obligations en défaveur des élèves (Merle, 2001), et dans les sanctions scolaires. En effet, quand bien même, depuis les années 1990, les études françaises portant sur les sanctions scolaires – objet longtemps tabou (Pirrat, 2003) – révèlent le manque de cohérence et de fondement juridique des sanctions scolaires (Debarbieux *et al.*, 1999 ; Payet, 1995 ; Prum, 1991), ces dernières continuent de faire partie du quotidien des adolescents. Toutefois, la fréquence et le degré d'intensité des mesures disciplinaires diffèrent selon le sexe, l'âge, l'appartenance sociale, le niveau scolaire ou l'établissement fréquenté (Grimault-Leprince et Merle, 2008). Par exemple, les garçons sont davantage ciblés par les sanctions et davantage désignés comme déviants par les agents scolaires (Depoilly, 2013), ce qui joue d'ailleurs un rôle dans la construction de leur virilité (Ayrat, 2011).

Ainsi, les champs d'intervention explorés *supra* montrent finalement que ce sont les inquiétudes des adultes qui engendrent des interventions, mais les besoins des jeunes eux-mêmes semblent peu ou mal pris en compte.

Une prise en compte insuffisante des attentes et des besoins des adolescents

L'adolescence est perçue comme une période de transition entre l'enfance et le monde adulte : les adolescents ne disposent pas de réelles responsabilités publiques et ne sont pas envisagés comme des acteurs potentiels participant aux décisions les concernant (Bier, 2010). Les dispositifs participatifs, comme les conseils de jeunes, sont uniquement mis en place dans le but de leur apprendre la citoyenneté. La priorité accordée à l'éducation à la citoyenneté découle du constat d'un désengagement et d'un désintérêt pour le système politique traditionnel de la part des jeunes adultes. Le taux d'abstentionnisme des jeunes aux élections est élevé, atteignant 34 % des 18-25 ans aux élections présidentielles françaises de 2002, pour ne citer qu'un chiffre significatif (Roudet, 2012). Une action plus en amont, dès l'adolescence, apparaît donc nécessaire, l'idée étant qu'ils apprennent à agir en citoyens avant l'obtention de leur majorité politique.

Toutefois, Patricia Loncle montre l'absence de prise en compte du point de vue des jeunes dans les politiques publiques. Les adultes ne cessent de prôner la mobilisation des adolescents et, pourtant, peu cherchent leur réelle implication dans la construction des interventions publiques : « *Au-delà de la diversité des expériences, on a affaire le plus souvent à des tentatives d'éducation à la citoyenneté, tentatives dominées par des visées normatives, voire morales, et plus rarement à des essais d'implication réelle des jeunes dans la vie du territoire ou de l'institution considérés* » (Loncle, 2010, p. 152). La participation des adolescents continue de constituer un objet de méfiance. Les élus sont réticents à reconnaître les instances juvéniles comme politiques (Koebel, 1997). Ainsi, ces adolescents sont principalement en position consultative sur des questions annexes (Becquet, 2008). De surcroît, ce sont les jeunes politisés qui sont les plus mobilisés, et non ceux qui sont majoritairement visés par les politiques publiques (Loncle, 2010) : la participation aux instances nécessite, de la part des jeunes, une maîtrise des codes linguistiques et culturels (Bier, 2010). En somme, la participation des adolescents n'est pas complète et ne concerne qu'une partie d'entre eux, les mieux dotés.

Cette absence de prise en compte du point de vue adolescent se retrouve dans d'autres domaines. La politique d'éducation artistique et culturelle est élaborée comme un « dispositif pyramidal », ne prenant que très peu en compte les attentes et les besoins des différents acteurs, tels que les jeunes. D'ailleurs, ces derniers ne se retrouvent

pas dans l'offre de l'éducation artistique et culturelle. Marie Desplechin et Jérôme Bouët pointent ainsi la nécessité d'ouvrir des espaces de dialogue et de conception de projets, incluant ces jeunes (Desplechin et Bouët, 2013). De plus, l'injonction à la participation des adolescents et son manque de succès sont constatés dans la sphère scolaire, notamment dans les instances telles que le conseil de la vie lycéenne et la maison des lycéens (Rayou, 1998 ; Roudet, 2001). En 2012, le taux de participation des lycéens aux élections des conseils des délégués pour la vie lycéenne n'était que de 41 % (selon le rapport de l'Injep de 2015-2016)⁽⁵⁾. En outre, le personnel scolaire éprouve des difficultés à reconnaître la parole des élèves (Bier, 2010). Les adultes se perçoivent comme les plus légitimes pour savoir ce qui est bénéfique aux adolescents qui sont perçus encore, bien souvent, comme « en crise ».

Une « crise » adolescente relativisée par les recherches

Pourtant, les enquêtes en sciences sociales remettent en cause l'idée d'une « crise adolescente », en révélant que la majorité des adolescents expriment un état de bien-être. En effet, selon l'enquête Health Behaviour in School-aged Children (HBSC)⁽⁶⁾ de 2014, plus des trois quarts des collégiens sont satisfaits de leur vie actuelle et se projettent positivement dans l'avenir. Au contraire, seuls 2 % d'entre eux seraient dans un état de mal-être, insatisfaits de leur vie et prévoyant un avenir difficile. Ce sentiment général de bien-être mis au jour par l'enquête HBSC est conforté par d'autres enquêtes de santé publique telles que celles menées par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) en 2010 ou l'Organisation de la coopération et de développement économique (OCDE) en 2012, annonçant que plus de 80 % des adolescents français « vont bien »⁽⁷⁾. De plus, la santé de ces jeunes suscite de nombreuses inquiétudes et des interventions publiques alors qu'une grande majorité d'entre eux se sentent en bonne santé : près de huit collégiens sur dix déclarent avoir une santé « bonne » ou « excellente » (Beck *et al.*, 2014). Les risques auxquels les adolescents sont exposés sont également relativisés. Par exemple, concernant leur sexualité – sujette aux représentations négatives des adultes –, les enquêtes montrent que l'âge médian au premier rapport sexuel a pourtant peu varié depuis les années 1970 (17 ans et demi pour les jeunes hommes et les jeunes filles en France) ou encore

que le taux de conception, à savoir les grossesses et les interruptions volontaires de grossesse, s'est stabilisé depuis une trentaine d'années en France (Amsellem-Mainguy, 2016). En outre, contrairement aux idées reçues, la majorité des adolescents ne mange pas si mal : leur alimentation se trouve relativement variée. Par exemple, selon l'enquête HBSC de 2010, 44 % des collégiens déclarent manger chaque jour des légumes (chiffre en hausse depuis 2006) et 25 % des sucreries (chiffre en baisse depuis 2006). Enfin, contrairement à ce que rapportent les médias (notamment certaines émissions télévisées), les enquêtes ne mettent pas en lumière un rajeunissement des consommateurs de drogues durant ces dernières années. Ainsi, à la fin du collège, un quart des collégiens a été initié au cannabis, un tiers à l'ivresse et plus de la moitié au tabac. L'âge d'initiation a peu varié entre 2005 et 2011, avoisinant les 14 ans pour la cigarette et les 15 ans pour le cannabis et l'ivresse (Beck *et al.*, 2014).

Au-delà d'une exposition modérée à des risques, la « crise adolescente » peut être relativisée en s'intéressant plus particulièrement aux relations entre l'adolescent et sa famille. Depuis les années 1970, les psychologues remettent en cause l'idée d'un conflit inévitable entre l'adolescent et ses parents, thèse défendue jusqu'à cette période alors que peu de recherches portaient sur les relations familiales (Claes, 2003). L'adolescence est désormais perçue comme une période de réaménagements majeurs entre l'individu et ses parents, sans pour autant qu'il y ait rupture de liens ou détachement (Youniss et Smollar, 1985). La majorité des adolescents considèrent les conflits avec leurs parents comme mineurs et déclarent bien s'entendre avec eux. Par ailleurs, les jeunes ayant des difficultés d'ordre familial (entre 15 % et 20 %) avaient déjà des problèmes avant leur adolescence (Claes, 2003). Ainsi, pour la plupart des adolescents, la famille est perçue comme un lieu d'échanges (Coslin, 2007) et les parents comme des autrui significatifs dont la reconnaissance et la validation sont recherchées [Singly (de), 2006]. Les sondages IPSOS Santé de 2005 et de 2006 montrent une stabilité des valeurs mises en avant par les collégiens, la famille étant classée en première position devant les amis et les amours (Coslin, 2007). L'enquête HBSC de 2014 rejoint ces résultats en révélant que la majorité des collégiens (69,4 %) déclarent recevoir un soutien élevé de leur famille. Pour autant, l'adolescence se caractérise par la quête d'autonomie

(5) Voir le site internet de l'Injep : http://www.jeunes.gouv.fr/IMG/UserFiles/Files/CIJ_Rapport_2015-2016_tome2_BD4.pdf.

(6) L'enquête internationale HBSC, conduite tous les quatre ans depuis 1982 auprès d'élèves âgés de 11 ans, 13 ans et 15 ans, vise à mieux appréhender la santé et le bien-être des jeunes. En 2014, 10 434 élèves français, scolarisés dans 481 classes, représentatifs des adolescents scolarisés, ont ainsi été sondés.

(7) Enquêtes citées par Chobeaux et Goguel d'Allondans (2016).

vis-à-vis des parents [Singly (de), 2006], peu prise en compte par les politiques familiales.

Les adolescents dans les politiques familiales : entre universalisme et ciblage

Dès leur institutionnalisation au XIX^e siècle, les politiques familiales se veulent natalistes et centrées sur la petite enfance. L'adolescence est ciblée plus tardivement et la question des adolescents sera plutôt articulée avec une politique sociale en se centrant sur les familles à bas revenus et « en difficulté ». La prise en compte de l'adolescence met alors au jour un premier paradoxe des politiques familiales oscillant entre universalisme et ciblage. En effet, durant plusieurs décennies, ces politiques reposent surtout sur un système de protection universelle de compensation des charges familiales. Les années 1970 marquent une rupture en organisant le premier mouvement de ciblage des politiques familiales, avec notamment la mise en place d'aides sous condition de ressources. En 1981, l'arrivée des socialistes au pouvoir réaffirme l'action sociale des politiques familiales, devant être centrées prioritairement sur les enfants et les familles les moins aisés. En somme, les politiques familiales tendent vers une fonction de ciblage et, plus dernièrement, vers la reconnaissance de situations socialement défavorisées (Commaille et Martin, 1998), accentuées lorsqu'il s'agit des adolescents. En outre, s'intéresser à l'adolescence dans les politiques familiales permet de souligner une seconde ambiguïté, relative à la question de l'autonomie : bien que l'autonomie des adolescents soit prônée par un ensemble de dispositifs, elle est cependant relativisée. En effet, l'adolescence est avant tout perçue comme une période de transition où le jeune est un futur adulte mais qui reste encore sous la dépendance et la responsabilité de ses parents.

Les adolescents : des destinataires indirects des aides

Par l'intermédiaire des caisses d'Allocations familiales (Caf), les adolescents « en difficulté » sont visés par une série d'aides mais peu souvent les destinataires directs de ces prestations sociales. D'une part, la majorité des aides pour les jeunes visent des majeurs. Par exemple, il faut être âgé au minimum de 18 ans pour percevoir la prime d'activité⁽⁸⁾. D'autre part, les aides aux adolescents sont en général versées aux familles (plus précisément aux tuteurs légaux). Ainsi, les allocations familiales, l'allocation de

rentrée scolaire ou les aides aux vacances en famille sont versées aux parents pour subvenir aux besoins et favoriser les loisirs de leur(s) enfant(s), notamment adolescents. Néanmoins, quelques aides financières sont versées directement à l'adolescent. C'est le cas des aides au financement du brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur⁽⁹⁾ qui peuvent être obtenues à partir de 17 ans et qui sont versées par les Caf et par certaines collectivités locales. D'autres aides, ne prenant pas la forme d'un versement monétaire à l'adolescent ou à ses responsables légaux, mais se caractérisant comme des services, sont proposées aux adolescents. Par exemple, les activités proposées par les centres sociaux, les maisons des jeunes et de la culture ou les accueils de loisirs sans hébergement, mais aussi les dispositifs de départ en vacances collectives (colonies) pour les mineurs. Le Fonds d'expérimentation pour la jeunesse qui finance aussi des programmes de structures publiques et privées visant à favoriser la réussite scolaire des élèves et l'insertion sociale et professionnelle des jeunes âgés de moins de 25 ans, ou les multiples projets portant sur leur orientation (par exemple, les expérimentations « Futures scientifiques » ou « FAR – Faire de l'alternance une réussite »). Des institutions interviennent également en soutien aux initiatives adolescentes. Ainsi, en 2010, les Caf, par l'intermédiaire du dispositif « Expérimentations adolescents », participent aux dépenses de financement de projets d'adolescents âgés de 11 ans à 17 ans, dont l'objectif est de favoriser leur investissement et leur autonomisation. Pour être éligibles, les projets doivent porter sur la citoyenneté et l'animation locale, la solidarité internationale ou les loisirs. Une condition est que ces projets soient soutenus par des adultes, en s'appuyant sur un adulte référent qualifié ou expérimenté et en associant les parents de l'adolescent. Même si ce dispositif vise à développer l'autonomie et la responsabilisation de ces jeunes, ces derniers doivent pourtant être encadrés par des adultes, notamment leurs parents. Prévaut donc encore une vision de l'adolescent comme un individu en phase de transition.

Les dispositifs de soutien à la parentalité

Même si le « soutien à la parentalité » ne se centre pas sur les adolescents en tant que tels, il éclaire néanmoins de manière pertinente les ambiguïtés des politiques familiales concernant le ciblage et l'autonomie des adolescents. Le « soutien à la parentalité », comme néologisme prenant

(8) Depuis le 1^{er} janvier 2016, la prime d'activité remplace la prime pour l'emploi et le revenu de solidarité active – volet « complément de revenus d'activité ». La prime est versée mensuellement par les caisses d'Allocations familiales sous condition de ressources aux personnes en activité professionnelle.

(9) Après une formation (en trois étapes) accessible dès l'âge de 17 ans, l'obtention du brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur permet d'encadrer, occasionnellement, des enfants et des adolescents en accueil collectif de mineurs (ou centre de vacances et de loisirs).

le sens de soutien à la fonction parentale (Damon, 2006), fait son apparition dans la lettre circulaire du ministère de la Santé n° 152 du 6 juin 1997 (définissant les orientations de l'action sociale 1997-2000) et s'institutionnalise réellement, avec la création des réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents en 1999 (Sas-Barondeau, 2012). « *Dans le but d'assurer le soin, le développement et l'éducation de l'enfant* »⁽¹⁰⁾, la politique de parentalité réitère comme objectif l'intérêt supérieur de l'enfant. « L'intérêt de l'enfant » sert désormais de justification aux interventions étatiques : comme référentiel d'action publique (Neyrand, 2010), il devient la norme qui oriente et régule les politiques publiques (Renaut, 2002). La recherche ultime du « bien-être de l'enfant », qui n'est d'ailleurs jamais défini juridiquement, est corrélée à une responsabilisation parentale, voire à une culpabilisation (Théry, 1996) de certains parents.

Même si officiellement « universelle » car elle s'adresse à l'ensemble des parents, la politique de parentalité est davantage pensée, en France, comme un levier de l'insertion destiné à certaines populations (Boisson et Verjus, 2004). Le recours à la « parentalité » par les politiques familiales s'ancre dans une volonté de prendre en compte de nouveaux « risques sociaux » et permet ainsi de reformuler la question familiale en l'articulant aux politiques sociales (Pothet, 2015). Ainsi, les familles populaires – plus précisément les franges les plus vulnérables des familles populaires – sont visées de manière privilégiée par les actions de soutien à la parentalité. En effet, comme le relève Manuel Boucher, la mise en place d'un comité national de la parentalité a été annoncée, en 2009, par le Premier ministre François Fillon, dans le cadre d'un plan de prévention de la délinquance (Boucher, 2012). Oscillant entre visée familiale et visée sociale, la politique de soutien à la parentalité se traduit par un ensemble abondant d'actions et de dispositifs mobilisant des secteurs, des acteurs et des financeurs variés. Les Caf et les collectivités soutiennent des initiatives diverses par l'intermédiaire de dispositifs tels que les réseaux d'écoute des parents, les lieux d'accueil parents-enfants, le soutien scolaire... Mais le soutien à la parentalité dépasse les seules politiques familiales et le pilotage par leurs acteurs traditionnels (les Caf, l'Union nationale des associations familiales, les collectivités territoriales et locales...) : il devient un enjeu de préoccupations interministérielles. Les centres sociaux mais également l'espace scolaire ou encore l'espace judiciaire représentent ainsi des lieux de

mise en œuvre du soutien à la parentalité, nécessitant une transversalité des politiques familiales, qui interfèrent alors avec des politiques éducatives, des politiques de cohésion sociale, des politiques de prévention et de lutte contre la délinquance ou encore des politiques de santé (Pothet, 2014). M. Boucher (Boucher, 2012), rejoint par d'autres travaux comme ceux de Virginie Malochet (Malochet, 2011), distingue alors, d'une part, les mesures de nature plus préventive d'aide à la parentalité (basées sur des loisirs et des espaces d'accueil, par exemple) destinées à l'ensemble des familles et, d'autre part, des actions plus contraignantes et coercitives visant des « familles à risque » dans le but de les responsabiliser voire de les sanctionner (retrait des prestations sociales, condamnations...), comme avec le contrat de responsabilité parentale proposé par les conseils départementaux. Dans le second cas, les parents sont, avant tout, considérés comme défaillants et déviants ; il s'agit alors d'une « *police de la parentalité* » (Bastard, 2006).

Depuis les années 1990, la rhétorique de la « responsabilité parentale », constituante légale de « l'autorité parentale », s'est développée, particulièrement dans les médias. Corréli à la délinquance des adolescents, le thème de la « démission parentale » a notamment occupé le débat public, durant les mois suivant les émeutes urbaines de novembre 2005 (Giovannoni, 2008). Stipulé, le lien entre laxisme parental et déviance juvénile est pourtant à l'origine du contrat de responsabilité parentale qui voit le jour, dans le cadre de la loi de mars 2006 pour l'égalité des chances, dans le but de lutter contre l'absentéisme scolaire, interprété comme des « *carences de l'autorité parentale* ». Exposant aussi les parents à leur « *responsabilité* » pour des « *troubles portés au fonctionnement d'un établissement scolaire* », ce contrat prévoit ainsi une suspension du versement des prestations familiales et des poursuites pénales en cas de manquement à leur obligation. La fonction parentale se voit ainsi culpabilisée (Haudiquet et Roekens, 2012). De plus, le schéma national de prévention de la délinquance et d'aide aux victimes (2010-2012) énonce que la responsabilisation des parents et le soutien à la parentalité sont des moyens de prévenir la délinquance des adolescents.

Objet de critique portant sur la normalisation des mœurs familiales (Bastard, 2006), le soutien à la parentalité n'est pas la seule résultante d'injonctions des politiques

(10) Voir le site internet : http://www.social-sante.gouv.fr/IMG/pdf/avisdefinition_CNSP_10_11_2011.pdf.

publiques mais fait également suite à une demande croissante des familles – en quête d’institution et de protection (Martin, 2004) – qui cherchent des conseils et des avis pour exercer leur fonction parentale auprès de leur enfant, notamment quand ce dernier est un adolescent. En effet, les parents d’adolescents (âgés de 11 à 17 ans) déclarent, plus que les autres parents, ressentir des difficultés à exercer leur rôle⁽¹¹⁾.

Conclusion

À partir de la littérature existante, les politiques à destination des adolescents ont deux grandes caractéristiques corrélées : un ciblage sur les adolescents « à risque » ou « en difficulté » et une vision négative de l’adolescence, se cristallisant dans les champs d’intervention privilégiés et la faible prise en compte du point de vue des adolescents. Ces caractéristiques ne sont pas spécifiques à l’adolescence ; on les retrouve en partie dans les politiques de jeunesse. Mais celles-ci apparaissent comme accentuées pour cet âge de la vie. En effet, plus que la jeunesse, l’adolescence

est vue comme une période de transition où l’individu est encore sous la dépendance et la responsabilité de ses parents, son autonomie étant ainsi peu reconnue dans les faits.

Ce travail de réflexion autour de l’existence de politiques publiques de l’adolescence et de leurs spécificités est à approfondir. Étant l’apanage de la psychologie pendant le xx^e siècle, l’adolescence a été peu étudiée par les autres disciplines. Les recherches sociologiques portant spécifiquement sur l’adolescence et non plus sur la jeunesse au sens large ont été entreprises seulement depuis une dizaine d’années. Mais, contrairement à ceux portant sur la jeunesse, les travaux se focalisent sur l’échelle individuelle en analysant les relations entre l’adolescent, sa famille et son groupe de pairs ; ils abordent peu la question des politiques publiques. En somme, les recherches en sciences sociales ont de quoi nourrir encore la réflexion quant aux spécificités de l’adolescence, d’autant plus si elles sont centrées sur les politiques publiques.

- Amsellem-Mainguy Y., 2016, *Les grossesses à l’adolescence en France*, Paris, INJEP/Fiche Repère.
- Ariès P., 1960, *L’enfant et la vie familiale sous l’Ancien Régime*, Paris, Seuil.
- Ayral S., 2011, *La fabrique des garçons. Sanctions et genre au collège*, Paris, Presses universitaires de France.
- Bantigny L., 2007, *Le plus bel âge ? Jeunes et jeunesse en France de l’aube des « Trente Glorieuses » à la guerre d’Algérie*, Paris, Fayard.
- Bastard B., 2006, *Une nouvelle police de la parentalité, Enfance, famille, générations*, n° 5, en ligne sur <http://id.erudit.org/iderudit/015783ar> (consulté le 26 février 2016).
- Beaud S., Pialoux M., 2003, *Violences urbaines, violences sociales : genèse des nouvelles classes dangereuses*, Paris, Fayard.
- Beck F., Maillolchon F., Obradovic I., 2014, *Adolescences ? Comprendre vite et mieux*, Paris, Belin.
- Becker S. H., 1985 [1963], *Outsiders : études de sociologie de la déviance*, Paris, Métailié.
- Becquet, V., 2008, *Dix ans de conseils de la jeunesse. De l’expérimentation à la reconnaissance institutionnelle*, Paris, Institut national de la Jeunesse et de l’Éducation populaire.
- Bier B., 2010, *Politiques de jeunesse et politiques éducatives : citoyenneté, éducation, altérité*, Paris, L’Harmattan.
- Boisson M., Verjus A., 2004, *La parentalité, une action de citoyenneté. Une synthèse des travaux récents sur le lien familial et la fonction parentale (1993-2004)*, Caisse nationale des Allocations familiales, Dossier d’étude, n° 82.
- Boucher M., 2012, Le travail social face aux familles populaires : la « nébuleuse » de la parentalité en question, *Pensée plurielle*, n° 29, p. 75-98.
- Claes M., 2003, *L’univers social des adolescents*, Montréal, Les Presses de l’université de Montréal.

(11) Voir le site internet : www.caf.fr/sites/default/files/cnaf/Documents/Dser/essentiel/essentiel%20-%20Parentalité.pdf.

- Chobeaux F., Goguel d'Allondans T., 2016, Adolescence et travail social, in Jeffrey D., Lévy J. (dir.), *Penser l'adolescence*, Paris, Presses universitaires de France.
- Commaille J., Martin C., 1998, *Les enjeux politiques de la famille*, Paris, Bayard Éditions.
- Coslin P. G., 2007, *La socialisation de l'adolescent*, Paris, Armand Colin.
- Damon J., 2006, *Les politiques familiales*, Paris, Presses universitaires de France.
- Debarbieux É., Garnier A., Montoya Y., Tichit L., 1999, *La violence en milieu scolaire. Tome 2. Le désordre des choses*, Paris, ESF éditeur.
- Depoilly S., 2013, Co-construction et processus d'étiquetage de la déviance en milieu scolaire. Filles et garçons face au traitement de la transgression scolaire, *Déviance et société*, vol. 37, n° 2, p. 207-227.
- Desplechin M., Bouët J., 2013, *Consultation sur l'éducation artistique et culturelle : « Pour un accès de tous les jeunes à l'art et à la culture »*, rapport pour le ministère de la Culture et de la Communication.
- Fize M., 2003, *Ne m'appelez plus jamais crise ! Parler de l'adolescence autrement*, Toulouse, Érès.
- Galland O., 2010, Une nouvelle classe d'âge ?, *Ethnologie française*, vol. 40, n° 1, p. 5-10.
- Génolini J.-P., Perrin C., 2016, La jeunesse au crible des enquêtes de santé. Les figures de l'adolescence dans les rapports HBSC de 1994 à 2010, *Agora débats/jeunesses*, hors-série, p. 23-36.
- Génolini J.-P., Clément J.-P., 2010, Lutter contre la sédentarité. L'incorporation d'une nouvelle morale de l'effort, *Sciences sociales et sport*, n° 3, p. 133-156.
- Giovannoni L., 2008, La « démission parentale », facteur majeur de délinquance : mythe ou réalité ?, *Sociétés et jeunes en difficulté*, n° 5, mis en ligne le 04 août 2008. URL : <http://sejed.revues.org/3133> (consulté le 26 février 2017).
- Grimault-Leprince A., Merle P., 2008, Les sanctions au collège. Les déterminants sociaux de la sanction et leur interprétation, *Revue française de sociologie*, vol. 49, n° 2, p. 231-267.
- Hall G. S., 1904, *Adolescence*, New-York, Appelton.
- Haudiquet A., Roekens N., 2012, La parentalité à l'épreuve de la responsabilisation juridique, *Empan*, n° 88, p. 123-133.
- Koebel M., 1997, *Le Recours à la jeunesse dans l'espace politique local. Les conseils de jeunes en Alsace*, thèse de doctorat en sciences sociales sous la direction de Michon B., université de Strasbourg.
- Lachance J., Mathiot L., St-Germain P., 2016, Cultures adolescentes, in Jeffrey D., Lévy J. (dir.), *Penser l'adolescence*, Paris, Presses universitaires de France, p. 33-43.
- Loncle P., 2012, Politiques de jeunesse : de quoi parle-t-on ?, in Becquet V., Loncle P., Van de Velde C. (dir.), *Politiques de jeunesse : le grand malentendu*, Nîmes, Champ social éditions, p. 16-31.
- Loncle P., 2010, *Politiques de jeunesse. Les défis majeurs de l'intégration*, Rennes, Presses universitaires de Rennes.
- Loncle P., 2007, Évolutions des politiques locales de jeunesse, *Agora débats/jeunesses*, n° 43, p. 12-28.
- Malochet V., 2011, *Aide à la parentalité. Étude sur la politique régionale de soutien aux structures porteuses de projet (2000-2010)*, IAU Île-de-France.
- Martin, C., 2004, Les politiques de l'enfance en Europe, in de Singly F. (dir.), *Enfants adultes. Vers une égalité de statuts ?*, Paris, Universalis, p. 171-182.

- Mendousse P., 1909, *L'Âme de l'adolescent*, Paris, F. Alcan.
- Merle P., 2001, Les droits des élèves. Droits formels et quotidien scolaire des élèves dans l'institution éducative, *Revue française de sociologie*, n° 42, n° 1, p. 81-115.
- Mohammed M., Mucchielli L. (dir.), 2007, *Les bandes de jeunes. Des « blousons noirs » à nos jours*, Paris, La Découverte.
- Mucchielli L., 2011, *Invention de la violence*, Paris, Fayard.
- Neyrand G., 2010, L'enfant comme référentiel ambigu des politiques publiques, *Informations sociales*, n° 160, p. 56-64.
- Payet J.-P., 1995, *Collèges de banlieue. Ethnographie d'un monde scolaire*, Paris, Méridiens Klincksieck.
- Peretti-Watel P., 2002, Les « conduites à risque » des jeunes : défi, myopie ou déni ?, *Agora débats/jeunesses*, vol. 27, n° 1, p. 16-33.
- Pothet J., 2015, *Le « soutien à la parentalité » : Élaboration institutionnelle, éclectisme de ses mises en œuvre professionnelles, réception par ses publics*, thèse de doctorat en sociologie sous la direction de Glasman D., université de Savoie.
- Pothet J., 2014, Le comité national de soutien à la parentalité : ethnographie de l'élaboration d'une politique publique, in Martin C. (dir.), « Être un bon parent ». *Une injonction contemporaine*, Rennes, Presses de l'École des hautes études en santé publique, p. 109-135.
- Prairat E., 2003, *La sanction en éducation*, Paris, Presses universitaires de France.
- Prum P., 1991, *La punition au collège*, Poitiers, CRDP.
- Rayou, P., 1998, *La cité des lycéens*, Paris, L'Harmattan.
- Renaut A., 2002, *La libération des enfants, contribution philosophique à une histoire de l'enfance*, Paris, Bayard-Calman-Lévy.
- Roudet, B., 2012, Voter, ça les intéresse ? Participation électorale des jeunes et évolution du lien politique, *Bulletin d'études et de synthèses de l'Observatoire de la jeunesse*, n° 8.
- Roudet B., 2001, Droit des lycéens : une lente reconnaissance, *Perspectives documentaires en éducation*, n° 54, p. 47-51.
- Sas-Barondeau M., 2012, *La face cachée de la parentalité : une approche sociologique de l'accompagnement de la fonction parentale*, thèse de doctorat en sociologie sous la direction de Stébé J.-M., université de Lorraine.
- Singly F. (de), 2006, *Les adonaissants*, Paris, Armand Colin.
- Teillet G., 2016 *L'intervention judiciaire auprès des mineurs. Revue de littérature*, rapport d'étude, Institut national de la Jeunesse et de l'Éducation populaire.
- Théry I., 1996, Différence des sexes et différence des générations : l'institution familiale en déshérence, *Esprit*, p. 65-90.
- Thiercé A., 1999, *Histoire de l'adolescence (1850-1914)*, Paris, Éditions Belin.
- Van de Velde C., 2015, *Sociologie des âges de la vie*, Paris, Armand Colin.
- Youniss J., Smollar J., 1985, *Adolescent Relations with Mother, Father and Friends*, Chicago, University of Chicago Press.